

AVIS D'INSCRIPTION

	DATE DE LA RÉUNION	
CHEMINEMENT ANTÉRIEUR	CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)	30 avril 2019
CVE	COMITÉ EXÉCUTIF (EX)	
SCR	COMMISSION DES ÉTUDES (CE)	
CE	SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES (SCR)	
CONSEIL ACADÉMIQUE	COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE (CVE)	
		CHEMINEMENT ULTÉRIEUR
		CE
		CA
		EX
		UQ

DOSSIER CONFIDENTIEL

Intitulé du dossier Projet de loi 21	Point
--	-------

Responsable du dossier Maxine Visotzky-Charlebois	Signature	Date 19 avril 2019
--	-----------	-----------------------

Préparé par Maxine Visotzky-Charlebois

Cet avis d'inscription concerne un contrat que le Service des affaires juridiques a déclaré adéquat quant à ses aspects juridiques

DOCUMENTS ANNEXÉS
- Projet de résolution

OBJECTIF Pour information Pour recommandation Pour adoption

RECOMMANDATION OU AVIS
Adopter le projet de résolution ci-joint

SI CE DOSSIER EST CONFIDENTIEL VEUILLEZ EN PRÉCISER LES MOTIFS

Synthèse du dossier

Le 28 mars dernier, le gouvernement du Québec a déposé le projet de Loi no 21 sur la laïcité de l'État (ci-après « projet de Loi 21 »), lequel « vise à affirmer la laïcité de l'État et à préciser les exigences qui en découlent ». Or, les effets de cette loi tendront vraisemblablement à marginaliser une frange de la population québécoise. Selon plus de 250 chercheuses et chercheurs, dont plusieurs issus de l'UQAM, ce projet de Loi constitue une atteinte aux droits fondamentaux et est discriminatoire (« Laïcité: 250 universitaires contre le projet de loi 21 », Le Devoir, 5 avril. 2019) De plus, ce projet conforte des préjugés envers les minorités religieuses et contribue à cibler des personnes sur la base de leurs croyances religieuses. La ville de Montréal, de nombreuses commissions scolaires et des départements universitaires ont également adopté des positions qui font part de leurs vives inquiétudes face à ce projet de Loi.

L'UQAM est une université inclusive, ouverte, qui prend racine au cœur d'une métropole multiculturelle. Elle forme de étudiantes et des étudiants qui risqueront de se voir refuser l'accès à certains emplois si un tel projet de Loi est adopté. L'UQAM a une responsabilité envers ses étudiantes, ses étudiants ainsi que ses diplômées et diplômés et doit signaler clairement son inquiétude face à leur avenir.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Projet de résolution

ATTENDU le projet de loi no 21 : Loi sur la laïcité de l'État déposé par le gouvernement le 28 mars 2019;

ATTENDU que le projet de loi précise qu'il a effet indépendamment de certaines dispositions de la Charte des droits et libertés de la personne et de la Loi constitutionnelle de 1982, lesquelles prévoient la liberté de conscience et de religion ;

ATTENDU les effets discriminatoires du projet de loi sur une partie de la population québécoise ;

ATTENDU loi contribue à stigmatiser des communautés et des individus déjà fortement affectés par le racisme et la discrimination, et plus spécifiquement les femmes musulmanes et les personnes issues des communautés juives et sikhes;

ATTENDU que la laïcité de nos institutions n'est pas remise en question par les convictions ou le port de signes religieux de certains individus;

ATTENDU la vision de l'UQAM, qui est « instituée comme établissement à vocation générale francophone, public, laïc, ouvert sur le monde et intégré dans sa communauté »;

ATTENDU que l'UQAM doit « assurer la formation de base et le perfectionnement des personnes aux différentes étapes de la vie [...] dans une large gamme de disciplines et champs d'études aux trois cycles »;

ATTENDU que l'UQAM forme actuellement des personnes qui seront directement affectées par le projet de loi 21, lesquelles pourront se voir refuser l'accès à certaines professions et milieux de stage à cause de leur confession religieuse d'appartenance;

ATTENDU que le projet de loi 21 ne reflète pas la réalité quotidienne actuelle de la société montréalaise, au sein de laquelle l'UQAM prend racine, qui est riche et unique en termes de culture et de diversité;

Il est PROPOSÉ par _____, et appuyé par _____,

QUE le conseil d'administration de l'UQAM dénonce les conséquences néfastes de ce projet de loi pour les étudiantes et étudiants, qui va à l'encontre des chartes des droits et libertés et la mission de l'Université;

QUE la direction de l'UQAM fasse valoir publiquement ses inquiétudes relativement à l'avenir professionnel de plusieurs de ces étudiantes, étudiants et diplômées, diplômés.